

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 27 novembre 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 20 novembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20251127-2025-202-DE
Accusé certifié exécutoire

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves (arrivé à 19h21), Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 38

Excusés : Mme MONTANES Véronique, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, Mme TROUILLET Nelly, M. PALLUET Dominique.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. BERTHELIER Bruno, Mme TROUILLET Nelly à M. JARSAILLON Philippe (à partir de 19h21) M. PALLIET Dominique à M. BUTAUD Jean Charles

Election d'un secrétaire de séance : Mme PEYRARD Emilie (Mars).

N°2025/N°202

OBJET : COHESION SOCIALE - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

Monsieur René VALORGE, Président, informe les conseillers communautaires que la démarche de renouvellement de la CTG est entrée dans sa dernière phase, celle de la validation du plan d'action.

Après une étape de diagnostic et d'évaluation de la Convention Territoriale Globale en cours des ateliers participatifs ont été l'occasion d'échanges constructifs, et de propositions relatives aux thématiques contractualisées avec la Caisse d'Allocations Familiales :

- la petite enfance,
 - l'enfance,
 - la jeunesse,
 - la famille et la parentalité,
 - les publics fragiles,
 - l'accès aux droits
 - le logement
 - l'animation de la vie sociale et culturelle

Un comité de pilotage s'est tenu le 13 octobre, ayant pour but de revenir sur cette proposition, afin que les élus, membres du comité de pilotage élargi, puissent apporter leur regard sur chacune des propositions faites, commenter, discuter et retenir celles qui, avec l'expérience des précédentes CTG, le contexte national actuel, les projections difficiles sur l'avenir, le contexte démographique et social du territoire, semblent les plus pertinentes.

Ainsi, les orientations retenues lors de ce comité de pilotage mettent en avant la nécessité de centrer la stratégie des cinq prochaines années sur l'existant, la pérennisation des dispositifs et actions nés des précédentes CTG. L'idée est de permettre aux initiatives antérieures, de se déployer pleinement, leur laisser le temps de s'inscrire durablement dans le paysage et ainsi porter tous leurs fruits auprès des publics ciblés. De ce fait la communication sera un élément important et transversal à tous les axes, dans une logique de lisibilité et d'amélioration continue, qui permettra à la population qui pourrait bénéficier de l'ensemble des services d'en avoir connaissance et se les approprier. Le développement des actions ou la création d'actions nouvelles n'arrivant que dans un second temps. D'autre part, le contexte de la baisse démographique et de fragilité financière d'un certain nombre de structures petite enfance, enfance et jeunesse a amené logiquement les membres du comité de pilotage à se positionner en faveur d'actions privilégiant le soutien et l'accompagnement des structures dans une perspective de maintien des services aux familles.

M. le Président rappelle que le plan d'action détaillé a été transmis à chacun des conseillers, à savoir :

AXE 1 - PETITE ENFANCE (moins de 3 ans)

- Objectif stratégique 1.1 : Améliorer la lisibilité et la coordination de l'offre
 - Objectif opérationnel 1.1.1 : Travailler sur un schéma pluriannuel de maintien et de développement d'accueil du jeune enfant
 - Objectif opérationnel 1.1.2 : Pérenniser l'Observatoire Petite Enfance
 - Objectif opérationnel 1.1.3: Déployer et pérenniser le guichet unique
- Objectif stratégique 1.2 : Garantir une offre d'accueil adaptée et équitable sur l'ensemble du territoire
 - Objectif opérationnel 1.2.1 : Consolider l'accueil individuel
 - Objectif opérationnel 1.2.2 Développer des partenariats avec les assistantes maternelles du territoire afin de mettre en oeuvre des solutions de garde ponctuelle et en horaires atypiques
 - Objectif opérationnel 1.2.3 : Consolider la fréquentation des E.A.J.E

AXE 2 - ENFANCE (3-10 ans)

- Objectif stratégique 2.1 : Assurer une offre de loisirs éducative, accessible et inclusive
 - Objectif opérationnel 2.1.1 : Consolider l'accueil du mercredi et des vacances scolaires
 - Objectif opérationnel 2.1.2 : Développer l'accueil des enfants en situation de handicap
 - Objectif opérationnel 2.1.3 : Encourager la mixité sociale
- Objectif stratégique 2.2 : Structurer la coordination éducative
 - Objectif opérationnel 2.2.1 : Relancer le P.E.D.T

AXE 3 - JEUNESSE (11-24 ans)

- Objectif stratégique 3.1 : Enrichir l'offre à destination des jeunes
 - Objectif opérationnel 3.1.1 : Etudier la création d'un Point Information Jeunesse (P.I.J) itinérant
 - Objectif opérationnel 3.1.2 : Développer l'offre culturelle et événementielle
- Objectif stratégique 3.2 : Répondre aux besoins d'autonomie des jeunes
 - Objectif opérationnel 3.2.1 : Valoriser l'engagement des jeunes
 - Objectif opérationnel 3.2.2 : Développer des canaux d'information adaptés
- Objectif stratégique 3.3 : Prévenir les risques et soutenir les jeunes vulnérables
 - Objectif opérationnel 3.3.1 : Prolonger les actions itinérantes de prévention
 - Objectif opérationnel 3.3.2 : Proposer des actions d'aller-vers

AXE 4 - FAMILLE ET SOUTIEN A LA PARENTALITE

- Objectif stratégique 4.1 : Développer l'offre de soutien à la parentalité
 - Objectif opérationnel 4.1.1 : Proposer des formats souples et itinérants autour du jeu

- Objectif opérationnel 4.1.2 : Étendre et soutenir le rôle du Cocon (ARPEJ)
 - Objectif stratégique 4.2 : Structurer le réseau parentalité
 - Objectif opérationnel 4.2.1 : Proposer une journée annuelle de la parentalité
- AXE 5 - PUBLICS FRAGILES ET ACCÈS AUX DROITS**
- Objectif stratégique 5.1 : Améliorer l'accès aux droits en s'appuyant sur les dispositifs existants
 - Objectif opérationnel 5.1.1 : Réfléchir à un maillage territorial permettant d'améliorer l'accès aux droits
 - Objectif stratégique 5.2 : Renforcer la solidarité sur le territoire
 - Objectif opérationnel 5.2.1 : Promouvoir et développer le transport solidaire pour les publics isolés

AXE 6 - LOGEMENT

- Objectif stratégique 6.1 : Lutter contre l'habitat indigne, les fragilités énergétiques et les situations d'urgence
 - Objectif opérationnel 6.1.1 - Développer la communication autour des dispositifs existants

AXE 7 - ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET CULTURELLE

- Objectif stratégique 7.1 : Soutenir la vie associative et culturelle
 - Objectif opérationnel 7.1.1 : Pérenniser les structures fragiles d'animation de la vie sociale autour des leviers de la gestion et du bénévolat
- Objectif stratégique 7.2 : Favoriser l'accès à la culture
 - Objectif opérationnel 7.2.1 : Consolider la coordination culturelle

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide la convention territoriale globale 2026-2030 et le projet d'actions tel que ci annexé,
- sollicite les financements de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole,
- prévoit que chaque commune désigne un référent pour participer aux instances de la CTG
- autorise M. le Président à signer tous les documents afférents.

La Secrétaire de séance
 Représentante de la commune de Mars
 Mme Emilie PEYRARD



Le Président de la Communauté
 De Communes
 M René VALORGE




